



# Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

## Première Commission

17<sup>e</sup> séance

Jeudi 25 octobre 2007, à 10 heures  
New York

Président : M. Badji ..... (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 15.

### Points 88 à 105 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat thématique sur les questions inscrites à l'ordre du jour et présentation et examen des projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** : Avant de reprendre notre débat sur la question relative au désarmement et à la sécurité au niveau régional, je voudrais d'abord donner la parole aux représentants de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, qui ont demandé à faire une déclaration sur les points de l'ordre du jour relatifs aux autres mesures de désarmement et à la sécurité internationale.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les délégations de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique ont distribué aujourd'hui aux membres de la Première Commission le texte d'une déclaration conjointe russo-américaine sur le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (A/C.1/62/3, annexe). À cet égard, la délégation russe voudrait faire la déclaration suivante.

La publication de la déclaration conjointe par la Russie et les États-Unis marque le vingtième anniversaire de la signature du Traité sur les forces

nucléaires à portée intermédiaire, qui interdit les missiles à portée intermédiaire d'une portée comprise entre 1 000 à 5 500 kilomètres, et les missiles à plus courte portée d'une portée comprise entre 500 à 1 000 kilomètres. On ne saurait trop insister sur la signification historique de ce document juridique international, qui a constitué la première grande mesure en faveur d'un réel désarmement nucléaire et d'une véritable élimination des missiles, dans le cadre de la mise en œuvre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Au 1<sup>er</sup> juin 1991, l'Union soviétique avait déjà détruit 1 846 missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée et 825 dispositifs de lancement, ainsi que toutes les infrastructures d'appui et les équipements connexes, conformément au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. À la même date, les États-Unis avaient éliminé 848 missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, 289 dispositifs de lancement ainsi que les infrastructures les accompagnant.

Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a ouvert la voie à ce qui allait devenir le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START I). Nous avons ainsi réduit le niveau dangereusement très élevé d'antagonismes entre les deux grandes puissances nucléaires, de progresser sur la voie de la confiance mutuelle et de surmonter les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



effets de la guerre froide. L'accord sur le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire nous a permis de réduire considérablement les tensions internationales, en particulier en Europe.

Comme le souligne la déclaration conjointe, la Russie et les États-Unis sont convaincus que, dans les conditions actuelles, le Traité garde aujourd'hui toute sa pertinence et réaffirment leur soutien conjoint à ce document.

La déclaration commune, qui a été envoyée à tous les États Membres à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, montre combien nos deux pays sont préoccupés par la situation qui se dessine en matière de prolifération des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. En effet, un nombre croissant d'États acquiert ou cherche à acquérir la technologie nécessaire pour fabriquer ces missiles et les intégrer ainsi à leurs arsenaux. Nous nous trouvons dans une situation paradoxale puisque le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, pour lequel il n'existe aucune date d'expiration, ne limite les activités que d'un tout petit nombre de pays, à savoir principalement la Russie et les États-Unis.

Soucieux d'enrayer ces tendances inquiétantes qui exacerbent les tensions internationales, la Fédération de Russie et les États-Unis appellent tous les États intéressés à examiner la possibilité de conférer un caractère universel aux obligations qui découlent du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée. Cela permettrait de prendre en considération les réalités modernes et d'affirmer le régime de non-prolifération des armes nucléaires et des missiles. Nous pensons que la renonciation aux missiles de portée intermédiaire, du fait qu'elle conduirait à l'élimination de ce type de missiles et à la cessation des programmes connexes, permettrait au Traité de contribuer davantage au renforcement de la sécurité internationale et de la stabilité stratégique.

*M. Morote (Pérou), Vice-Président, assume la présidence.*

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention sur le fait que, dans le document distribué aujourd'hui, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique se déclarent résolus à faire le maximum pour empêcher la prolifération des missiles de portée intermédiaire et à plus courte portée et consolider la paix dans le monde et à travailler avec tous les pays intéressés à cette fin.

Nous espérons que les États Membres répondront de manière constructive à notre initiative conjointe.

**M<sup>me</sup> Rocca** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour présenter, aux côtés de mon collègue russe, la déclaration conjointe de la Fédération de Russie et des États-Unis relative au Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, également appelé Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

La conclusion du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a marqué une étape décisive dans les relations entre les États-Unis et, à l'époque, l'Union soviétique. Négocié et signé au plus fort de la guerre froide, il a contribué à l'apaisement des tensions grâce à la transparence accrue qui a accompagné l'élimination de ces armes. Cette transparence a été le fruit du système d'échange d'informations mis en place, des inspections effectuées sur le terrain et de la surveillance des installations de production de missiles.

À l'époque de la guerre froide, durant laquelle le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a été conclu, le monde était dominé par deux grandes puissances dont les arsenaux captaient toute l'attention. Alors que d'autres États possédaient les mêmes types de missiles, le danger qu'ils représentaient était relégué au second plan par l'antagonisme entre les deux superpuissances. Or, le monde d'aujourd'hui est bien différent. La fin de la guerre froide n'a pas mis un frein à la prolifération en général, et à celle des missiles en particulier. Les missiles couverts par le Traité sont chaque jour plus nombreux et plus perfectionnés. Préoccupés par cette tendance, les États-Unis et la Fédération de Russie considèrent qu'il faut s'intéresser de plus près à la question pour veiller à la stabilité régionale partout dans le monde. Nous faisons donc aujourd'hui cette déclaration conjointe afin d'attirer l'attention sur les dangers inhérents à la prolifération de ces armes.

Avec le recul, il est facile de mesurer la contribution du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire à la paix et la sécurité internationales. S'agissant de l'avenir, nous sommes convaincus qu'il peut encore y contribuer. Nous avons le fervent espoir que d'autres se joindront à nous pour qu'il en soit véritablement ainsi.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Comme le Président l'a indiqué hier, nous commencerons nos travaux de ce matin en écoutant les dernières déclarations relatives au désarmement et à la sécurité régionale. Ensuite, nous aurons une discussion informelle avec le groupe sur le dispositif de désarmement. À l'issue de ce débat thématique, nous reviendrons à la liste des orateurs sur les armes classiques.

**M. Perazza** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit de vous voir présider la Première Commission. Au titre de la question à l'examen, l'Uruguay prononcera deux déclarations au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des États associés. La première portera sur les mesures de confiance adoptées au plan régional et la deuxième sur le désarmement et la sécurité régionale.

J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom du MERCOSUR et des États associés : l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou, le Venezuela et mon pays, l'Uruguay.

Le MERCOSUR et les États associés considèrent que les mesures de confiance sont essentielles pour faire régner la paix et la sécurité dans le monde et qu'elles complètent les efforts de désarmement et de non-prolifération. Elles ont pour but de réduire l'incertitude et de corriger les idées fausses sur le comportement des États, et, partant, les risques d'affrontement militaire. Nous sommes convaincus que leur application et leur renforcement permettent non seulement de prévenir les conflits mais aussi d'en faire un outil efficace d'intégration politique, économique et culturelle, grâce à une transparence et coopération accrues.

Notre région fait figure de pionnière dans la mise en œuvre des mesures de confiance. Nous en avons constaté les bienfaits dans les Amériques, où elles ont contribué à consolider la paix et la démocratie en renforçant la transparence et le dialogue entre les pays de l'hémisphère. Dans nos pays, les mesures tendant à renforcer la confiance et la sécurité sont devenues un élément essentiel et irremplaçable. Elles ont été adoptées au fil du temps, parallèlement à la mise en place des institutions chargées de la sécurité. Nous avons également reconnu que la nature et la portée multidimensionnelle de la sécurité appellent l'élaboration et l'application de nouvelles mesures de

confiance. Ainsi, nous avons convenu que des mesures non militaires s'imposaient en complément des activités et initiatives engagées par d'autres instances pour renforcer la confiance entre les États.

Les mesures de confiance sont dynamiques car elles varient selon les pays tout en étant pleinement conformes aux normes et principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi il importe selon nous de faire connaître les expériences bilatérales, sous-régionales et régionales afin d'inciter les autres régions à les reproduire.

Forts de cette conviction, le MERCOSUR et les États associés soutiennent activement, depuis la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, la résolution sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques qui est présentée par l'Argentine. Les résolutions 59/92, 60/82 et 61/79 ont été adoptées par consensus et ont eu un très grand nombre d'auteurs. La question sera de nouveau examinée à la soixante-troisième session. Nous encourageons donc les États à utiliser activement la base de données électronique créée en vertu de ces résolutions, qui permet de s'informer sur les avancées réalisées à l'échelle mondiale durant les 10 ans de la mise en œuvre de ces mesures. Nous estimons qu'un tel instrument contribuera à mettre en place un mécanisme supplémentaire de transparence, dans le cadre de l'ONU, et nous invitons une fois de plus le Secrétaire général à mettre à jour cette base de données et à aider les États Membres qui en feraient la demande, à organiser des séminaires, des cours et des ateliers destinés à mieux faire connaître les nouveautés dans ce domaine.

De même, nous voudrions souligner que dans le cadre du séminaire régional sur les « Initiatives actuelles dans le domaine des armes classiques », organisé par l'Argentine avec la collaboration des Pays-Bas et du Royaume-Uni en juillet de cette année, auquel ont participé des représentants de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, il a été reconnu que des progrès avaient été réalisés par la région en matière de mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Il a également été indiqué que leur application et leur amélioration contribuent à la stabilité et à la paix dans l'hémisphère. Le rôle que ces mesures peuvent jouer dans la coopération entre les pays de la région pour répondre à des menaces non traditionnelles, tels le trafic illicite des armes à feu, le trafic de stupéfiants et le terrorisme, a été également reconnu.

La transparence dans le domaine des armements est un aspect essentiel des mesures de confiance. Au niveau régional, nous poursuivons nos efforts pour parvenir à la pleine application de la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques, tandis qu'à l'échelon mondial, nous continuerons d'œuvrer en faveur de l'universalisation du Registre des armes classiques des Nations Unies. Il est tout aussi important d'encourager les synergies positives entre les deux instruments pour que les progrès réalisés dans un domaine puisse bénéficier à l'autre, tout en tenant particulièrement compte des révisions régulières du Registre et de la prochaine Conférence des États parties à la Convention, qui aura lieu en 2009.

Pour finir, le MERCOSUR et les États associés renouvellent leur attachement à l'élaboration et à l'application de mesures de confiance pour que nous puissions redoubler d'efforts en vue du désarmement et de la non-prolifération, tout en garantissant le bien-être de nos citoyens.

Je voudrais maintenant passer à la seconde intervention du MERCOSUR, sur le désarmement et la sécurité sur le plan régional.

Le MERCOSUR et ses États associés félicitent le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est à Lima, au Pérou, pour ses 20 ans d'existence; nous lui exprimons notre reconnaissance pour son appui, motivé par un souci clair de promouvoir le développement, à d'innombrables initiatives sous-régionales et régionales en matière de désarmement régional. Cet ensemble d'expériences et d'activités s'est avéré très utile pour affirmer l'attachement des États de la région à la paix et à la sécurité internationales. Il convient de rappeler que ce centre régional est le seul des trois centres du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies dont le mandat n'inclut pas seulement l'application de mesures en faveur de la paix et du désarmement, mais aussi en faveur de la promotion du développement économique et social.

Ce mandat supplémentaire a permis au Centre régional de lancer des initiatives nationales allant au-delà du strict domaine du désarmement. En conséquence, l'on a réalisé des activités avec une vision large, pour faire en sorte que les questions de la paix et du désarmement soient étroitement liées au

développement durable et à la sécurité globale des pays membres.

À cet égard, le Centre a tissé des liens étroits de coopération avec certains organismes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et sous-régionales. De même, nous voudrions mettre en exergue l'accord de coopération visant à créer des synergies entre le Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et le Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes dans la lutte contre le trafic illicite d'armes de petit calibre.

Au cours de ces 20 dernières années, le Centre régional a apporté une aide spécifique aux États de la région dans le cadre d'initiatives visant au désarmement, en intégrant de manière de plus en plus efficace le désarmement au développement durable; il a par ailleurs promu et appliqué des instruments multilatéraux en matière de désarmement et de non-prolifération d'armes de destruction massive et d'armes de petit calibre, notamment par l'établissement du réseau régional d'assistance et de protection contre les armes chimiques conçu pour aider les États à appliquer l'article X de la Convention sur les armes chimiques; il a normalisé les mesures de confiance et de sécurité; il a aidé les États dans le domaine des armes à feu, des munitions et des explosifs, par la promotion de moyens permettant d'améliorer les contrôles existants du commerce illicite et de prévenir le trafic illicite; enfin, il a encouragé l'éducation à la paix, entre autres activités.

Le Centre régional a également fourni aux États de la région un espace de débat afin qu'ils adoptent des positions communes sur des questions de désarmement et de non-prolifération.

Nous réaffirmons que le respect strict des normes et principes du droit international, notamment le respect de la souveraineté des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays, l'interdiction de l'emploi ou de la menace de la force et le règlement pacifique des différends, ainsi que les droits de l'homme, le droit international humanitaire, la démocratie, la coopération internationale et l'application stricte des traités, conformément à la Charte des Nations Unies et à la Charte de l'Organisation des États américains, sont autant d'éléments qui constituent la base de la coexistence pacifique entre les États.

Nous estimons que le développement économique, social et culturel est étroitement lié à la paix et la sécurité internationales. C'est dans ce contexte que l'adoption de mesures de confiance et de sécurité constitue, nous l'avons dit dans notre intervention précédente, une contribution importante à la transparence, à la compréhension mutuelle, à la sécurité régionale et à la réalisation des objectifs de développement.

Le MERCOSUR et les États associés réaffirment que la démocratie est essentielle au développement social, politique et économique des peuples. À cet égard, nous soulignons la tenue pacifique des élections présidentielles, législatives et locales libres et démocratiques à Haïti le 29 avril 2007, qui traduisent le renouvellement de la direction politique dans ce pays.

Nous reconnaissons l'autorité légale et la responsabilité principale du Gouvernement et du peuple haïtiens dans tout ce qui a trait à la stabilisation de ce pays. Nous soulignons le rôle des organisations régionales dans le processus actuel de stabilisation et de reconstruction en Haïti. Nous voudrions également encourager la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti à coopérer étroitement avec l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes.

Enfin, le MERCOSUR et ses États associés sont convaincus que les Nations Unies et la Charte sont les fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste.

**M. Obisakin** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe africain, je prends la parole pour donner quelques explications sur notre projet de résolution A/C.1/62/L.24 sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

L'Afrique m'a spécialement chargé de prendre la parole en son nom pour dissiper une impression erronée suscitée hier, le 24 octobre, par le rapport du responsable du Service du désarmement régional. Le Centre des Nations Unies situé à Lomé, au Togo, connaît de graves difficultés financières. Par exemple, il n'a qu'un Directeur et ne peut même pas payer un secrétaire qui prendrait les messages pour celui-ci, lorsqu'il absent de son bureau. Il fonctionne uniquement grâce aux ressources financières ponctuelles reçues pour les projets. Il est tributaire de dons volontaires et, comme la plupart des représentants

en sont bien conscients, le rapport du Secrétaire général déclare que le Centre ne peut pas fonctionner de façon durable en l'absence de financement. Il a besoin d'une affectation régulière de ressources des Nations Unies. Le montant maximal dont il est question est relativement réduit.

C'est pourquoi l'Afrique demande sérieusement aux membres de faire preuve de compréhension et donc, d'adopter notre projet de résolution, pour obtenir un budget conforme aux quotas applicables des Nations Unies. Selon un proverbe arabo-africain,

*(l'orateur poursuit en français)*

la véritable source d'eau se découvre bien pendant la saison sèche. Eh bien, c'est la saison sèche pour le Centre régional des Nations Unies à Lomé. Aidez-nous à découvrir la bonne source, maintenant.

*(l'orateur reprend en anglais)*

C'est la saison sèche pour le Centre, dont nous avons tant parlé. Nous comptons sur la compréhension des membres.

**Le Président** : Nous avons ainsi achevé notre examen du point relatif au désarmement et à la sécurité au plan régional.

Nous allons maintenant examiner le point relatif au mécanisme de désarmement, et nous tiendrons à ce propos une table ronde informelle, qui sera suivie de déclarations et de la présentation de projets de résolution au titre du thème du mécanisme de désarmement.

*La séance, suspendue à 10 h 45, est reprise à 12 h 35.*

**M. Rachminto** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait apporter une clarification d'ordre procédural. Nous appelons l'attention de la Commission sur une erreur technique dans le document A/C.1/62/CRP.4, intitulé « Décision sur tous les projets de résolution soumis au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale ».

Dans ce document, le projet de résolution A/C.1/62/L.18 intitulé « Effets de l'emploi d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri » a été par erreur placé dans le groupe 1, « Armes nucléaires », alors qu'il aurait dû faire partie du groupe 6, « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale ». Hier matin, ma délégation a

officiellement présenté ce projet de résolution au nom du Mouvement des pays non alignés, et elle demande donc qu'une modification soit immédiatement apportée au document A/C.1/62/CRP.4 et la publication d'une version révisée de ce document dans laquelle le projet de résolution A/C.1/62/L.18 sera intégré dans le groupe 6.

**Le Président** : Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

**M. Sareva** (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Nous tiendrons effectivement compte de la correction signalée par le représentant de l'Indonésie dans une version révisée du document A/C.1/62/CRP.4, qui sera publiée très prochainement.

Sur la demande des auteurs également, nous transférerons un autre document – A/C.1/62/L.16 – du groupe 5 au groupe 6.

Enfin, il y a une erreur typographique sur la page 3 du document A/C.1/62/CRP.4, à la suite de la référence faite au document A/C.1/62/L.17. Bien entendu, il ne s'agit pas d'une décision, mais bien d'une résolution. Cette erreur sera corrigée dans la version révisée du document A/C.1/62/CRP.4.

**Le Président** : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/62/L.11.

**M. Hamoui** (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter le projet de résolution A/C.1/62/L.11, intitulé « Rapport de la Conférence du désarmement », au nom des pays suivants : Afrique du Sud, Espagne, République arabe syrienne, Sri Lanka, Suède et Suisse.

La forme et le fond du projet de résolution sont conformes à la pratique établie les années précédentes, à savoir que le projet de résolution est adopté sans être mis aux voix.

Dans le préambule du projet de résolution, il est pris note de l'intensification des travaux de la Conférence en 2007. Contrairement à ce qui s'est passé en 2006, la Conférence a adopté cette année un rapport de fond sur sa session de 2007, lequel a été soumis à l'Assemblée générale. Ce rapport reflète le travail intensif et la détermination de la Conférence à continuer à avancer sur les questions de fond. Au sixième alinéa du préambule, l'Assemblée générale prend note des progrès importants qui ont été réalisés et de l'apport constructif des États Membres de la

Conférence qui ont permis à cette dernière d'examiner sept questions de fond concernant la situation qui règne actuellement en matière de sécurité internationale et qui ont pour but de relancer les négociations sur le désarmement. Les experts des capitales avaient pris part aux discussions.

La Conférence a reconnu l'importance des messages lancés par le Secrétaire général et plusieurs ministres des affaires étrangères et autres responsables et représentants de haut niveau en charge des affaires de désarmement. Ces messages constituent des témoignages de soutien en faveur de la Conférence et de son rôle primordial en tant qu'unique instance multilatérale pour les négociations sur le désarmement, comme en témoigne le neuvième alinéa du préambule.

Je suis convaincu que les progrès enregistrés par la Conférence en 2007, quoique modestes, n'en constituent pas moins un pas important vers sa redynamisation. Ils représentent une contribution constructive à la redynamisation du mécanisme visant à assurer le désarmement, comme affirmé au dixième alinéa du préambule.

S'agissant des paragraphes du dispositif, le paragraphe 3 souligne l'importance de redoubler d'efforts et de multiplier les consultations afin d'arriver à un accord sur un programme de travail de fond dès que possible à la session de 2008.

Le paragraphe 4 se félicite que la Conférence ait décidé de prier le Président en exercice, le Représentant permanent de la Syrie, et le Président entrant, le Représentant permanent de la Tunisie, de procéder à des consultations pendant l'intersession afin de faire des recommandations, en tenant compte de toutes les propositions pertinentes à la Conférence ainsi que des vues exprimées et des discussions ayant eu lieu en 2007, et de tenir les États membres informés de leurs consultations, comme il est indiqué au paragraphe 57 du rapport de la Conférence.

Je note avec plaisir que le Président entrant, le Représentant permanent de la Tunisie, qui était présent – ce que l'on doit à sa sagesse – a rassemblé les six présidents pour 2008 afin d'entamer des négociations sérieuses. C'est là un signe positif et prometteur pour nos travaux à venir au cours de l'année prochaine.

Enfin, au nom des pays qui ont adopté le projet de résolution, et au vu des progrès accomplis à la session de 2007, je forme le vœu que la Commission

adopte le projet de résolution A/C.1/62/L.11 sans le mettre aux voix.

**M. Pereira Gomes** (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et des pays qui s'alignent sur cette déclaration. L'Union européenne est convaincue qu'une approche multilatérale de la sécurité, qui comprend le désarmement et la non-prolifération, constitue la meilleure façon de maintenir l'ordre à l'échelle internationale. En tant que fervente adepte du multilatéralisme, l'Union européenne considère que l'Assemblée générale et sa Première Commission, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement des Nations Unies et les divers traités internationaux et leurs organes et processus d'examen se renforcent mutuellement.

Compte tenu des nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité, le mécanisme de désarmement joue un rôle toujours plus important, et nous devons tous, à ce titre, faire le maximum pour le préserver et, si possible, le renforcer.

Eu égard à son caractère universel, cette Commission constitue l'une des plus importantes instances de débat sur les questions de non-prolifération et de désarmement. Les résultats positifs des sessions récentes de la Commission ne doivent pas nous faire oublier la nécessité d'accroître encore son efficacité face aux défis contemporains qui se posent en matière de paix et de sécurité.

À ce stade, nous tenons à mettre l'accent sur le large appui de la communauté internationale à la création d'un Bureau des affaires de désarmement chargé de l'application intégrale des mandats, décisions et résolutions pertinents de l'Assemblée générale. Nous espérons que les initiatives de réforme du Secrétaire général aboutiront à une revitalisation plus marquée de l'action de l'ONU en matière de désarmement et de non-prolifération. Dans ce contexte, l'Union européenne se réjouit de la nomination récente de l'Ambassadeur Sergio de Queiroz Duarte au poste de Haut-Représentant pour les affaires de désarmement. M. Duarte a une longue expérience de ces questions, et nous attendons avec intérêt de travailler avec lui afin d'imprimer un nouvel élan à nos travaux.

L'Union européenne reconnaît l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale dont dispose la communauté internationale pour les négociations en matière de désarmement. Nous n'avons de cesse d'œuvrer en

faveur d'un accord sur un programme de travail qui soit à même de nous faire sortir de l'impasse où nous nous trouvons. Nous jugeons encourageantes les discussions constructives, structurées et approfondies qui ont eu lieu durant la première partie de la session de cette année, à l'instar de l'élan qu'elles ont imprimé. Cette dynamique est le résultat direct de l'initiative menée conjointement, l'année dernière, par les six présidents de la Conférence. Les efforts des six présidents ont de toute évidence été repris et même intensifiés cette année, menant à la nomination de coordonnateurs chargés de sept points de l'ordre du jour de la Conférence et culminant avec la présentation d'un projet de décision présidentielle sur un programme de travail (CD/2007/L.1), et de deux autres documents (CD/2007/CRP.5 et CD/2007/CRP.6) publiés à l'issue d'un processus sérieux, réfléchi et rigoureux pour gagner en clarté et apporter des réponses aux questions soulevées par quelques délégations au sujet du document CD/2007/L.1.

Ces trois documents nous donnent l'espoir que nous pourrions enfin sortir de l'impasse où se trouve la Conférence. Nous regrettons qu'ils n'aient pas encore recueilli l'appui de tous. Nous continuons d'exhorter les rares États membres de la Conférence du désarmement qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre le consensus autour de ces documents afin que la Conférence puisse reprendre son rôle de négociation dès le début de 2008.

La Commission du désarmement des Nations Unies est également un élément crucial du mécanisme de désarmement. Nous avons toujours pour objectif que la Commission du désarmement approuve les recommandations visant à réaliser les objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires et à prendre des mesures de confiance en ce qui concerne les armes classiques.

Malgré les difficultés et le contexte politique général dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération, qui n'est pas propice à des résultats concrets pour les travaux des groupes, l'Union européenne reste convaincue que des résultats positifs seront enregistrés à la fin du cycle triennal de la Commission du désarmement. En fait, la Commission du désarmement a tenu des débats de fond qui, quoique difficiles, nous font entrevoir une session réussie pour l'an prochain.

Comme suite à l'adoption de la résolution 61/60, l'Union européenne n'a eu de cesse d'appuyer de

manière constructive la création du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire, en vue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En dépit des obstacles rencontrés cette année, l'Union européenne, en tant que fervente adepte d'un multilatéralisme effectif dans le processus de désarmement, la maîtrise des armements, la non-prolifération et les questions de sécurité internationale connexes, espère que les recommandations du Groupe de travail offriront une bonne base aux futurs travaux sur cette question.

Le mécanisme en vigueur a produit des obligations et des engagements importants dans le domaine du désarmement. Toutefois, certains problèmes demeurent au niveau de son fonctionnement. La dynamique des relations internationales d'aujourd'hui nous confère une responsabilité accrue pour ce qui est d'adapter et de mettre à jour les acquis existants. Afin qu'un mécanisme de ce genre puisse fonctionner comme il se doit, il faut absolument une volonté politique de l'utiliser en toute bonne foi et dans le plein respect des obligations et engagements qui en résultent.

L'UE poursuivra ses efforts en ce sens, dans un esprit constructif.

**M. Duncan** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La délégation du Royaume-Uni a écouté avec un très grand intérêt les déclarations faites dans le cadre des débats thématiques ces derniers jours. La clôture de ces réunions thématiques approchant, je voudrais saisir cette occasion pour faire quelques brèves observations générales sur les mécanismes de désarmement.

Il va sans dire que le Royaume-Uni souscrit aux commentaires généraux et détaillés formulés par la présidence de l'Union européenne sur les questions dont la Commission est saisie.

Plusieurs orateurs ont évoqué la déclaration prononcée dans le courant de l'année au Centre européen de la Dotation Carnegie pour la paix internationale par l'ancienne Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères, M<sup>me</sup> Margaret Beckett. Les idées et les principes exposés par M<sup>me</sup> Beckett dans cette déclaration continuent de constituer le fondement de la politique du Royaume-Uni en matière de maîtrise des armements et de désarmement, désormais placée sous la direction du nouveau Secrétaire d'État britannique aux affaires

étrangères, M. David Miliband. Je voudrais également appeler l'attention de mes collègues sur les récentes déclarations de M. Miliband, et notamment sur l'allocution qu'il a prononcée dans le débat général de l'Assemblée générale (voir A/62/PV.9), sur son discours à l'occasion de la célébration de l'Aïd et sur la déclaration faite au « Chatham House » cet été sur le thème « Nouvelle diplomatie : les défis de la politique étrangère ».

Le début du XXI<sup>e</sup> siècle pose, en effet, à la communauté mondiale des défis stratégiques très épineux. Toutefois, pour de nombreux observateurs, l'avènement de ce nouveau siècle a coïncidé également avec une période très difficile pour les instances chargées de la maîtrise des armements et du désarmement, où l'on a craint que les avancées très concrètes obtenues au crépuscule du XX<sup>e</sup> siècle pourraient être remises en cause.

Ainsi que l'a déclaré le Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères dans son allocution à l'Assemblée générale, toutes les institutions multilatérales doivent être parfaitement conscientes du but à atteindre et doivent refléter le monde tel qu'il est et non comme il était. En ce qui concerne le but de notre Première Commission, il convient de rappeler que la toute première phrase de la Charte des Nations Unies, est « Nous, peuples des Nations Unies résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Certains observateurs extérieurs pourraient en déduire que la Première Commission devrait avoir un important rôle à jouer. En concluraient-ils toutefois que nous avons bel et bien assumé ce rôle de manière responsable, reflétant le monde tel qu'il est, ou faudrait-il leur pardonner de se demander parfois dans quelle mesure le monde réel a vraiment imprégné les débats tenus dans ces salles ou quand n'avons-nous pas respecté les procédures que nous avons établies concernant des consultations ouvertes à tous sur les projets de résolution?

Comme le Secrétaire d'État aux affaires étrangères l'a également fait observer, notre communauté internationale dépend de responsabilités et de droits. Tout en essayant de remédier aux traumatismes de nos concitoyens de par le monde, l'ONU doit être le lieu où nous examinons les menaces à plus long terme. Dans son discours à l'occasion de l'Aïd, le Secrétaire d'État a également ajouté que les défis et les dangers auxquels notre monde est confronté, notamment les dangers liés à l'extrémisme religieux, aux inégalités à l'échelle mondiale, aux

changements climatiques ou à la prolifération nucléaire, exigent que l'ensemble de l'humanité, dans toute sa diversité, unisse ses forces pour y répondre, car il s'agit de défis communs à la planète tout entière. Personne ne peut échapper aux difficultés posées par l'extrémisme religieux; personne ne peut échapper aux changements climatiques; personne ne peut échapper aux dangers de la prolifération nucléaire; et personne ne devrait se soustraire à la nécessité de relever les défis posés par les inégalités à l'échelle mondiale.

Au-delà de ces crises, nous devons aussi accroître notre capacité de prévenir les nouveaux conflits. Telle est la manière dont le Royaume-Uni conçoit la responsabilité de protéger. À cet égard, l'un des points essentiels est la lutte contre la prolifération d'armes faciles à acquérir avec lesquelles on a vite fait de former des milices et de causer des violences et des troubles. L'année dernière, la Première Commission a voté à une écrasante majorité la poursuite des travaux de l'ONU visant l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes. Le Gouvernement du Royaume-Uni continuera d'insister pour que cet objectif soit atteint le plus vite possible.

Il apparaît donc clairement de ce qui précède que le Royaume-Uni estime que la maîtrise des armements et le désarmement sont intrinsèquement liés aux défis majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle, et qu'ils y ont tous deux des effets directs et indirects. Notre défi collectif à plus long terme consiste à adapter et à renforcer les institutions et les réseaux multilatéraux, à renouveler leurs mandats et à réformer leurs méthodes de travail, de manière à ce qu'ils s'adaptent plus rapidement aux menaces et aux perspectives nouvelles qui se font jour. Bref, il nous faut développer et revitaliser les mécanismes existants et examiner sérieusement si de nouveaux instruments et de nouvelles approches sont nécessaires pour parvenir à la gouvernance mondiale malgré l'absence d'un gouvernement mondial.

Le Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères du Royaume-Uni a évoqué la nécessité d'axer l'attention à la fois sur la manière douce et sur une manière plus ferme d'exercer le pouvoir. La maîtrise des armements est souvent considérée comme une question relevant d'un pouvoir plus autoritaire. Pendant la guerre froide, les contrôles des exportations avaient lieu pour empêcher l'adversaire d'accéder à la technologie et d'acquérir ainsi un avantage militaire. Au XXI<sup>e</sup> siècle, le programme de maîtrise des armements est plus complexe que cela et, de l'avis du Royaume-Uni, il est nécessaire que la diplomatie

surmonte les divergences qui existent entre les nations et s'ouvre également à la société civile et aux entreprises.

Ceux d'entre nous qui participent aux efforts multilatéraux en faveur de la maîtrise des armements et du désarmement doivent suivre une démarche plus globale, et prendre pleinement conscience du fait que nous vivons à l'ère de la mondialisation et que, plus que jamais, les intérêts des pays sont multiples et liés entre eux.

Il a été constaté que maîtriser les facteurs commerciaux et économiques donne des résultats concrets en matière de maîtrise des armements. L'année dernière, à la Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CIAB), présidée de manière remarquable par l'Ambassadeur du Pakistan, M. Masood Khan, la situation s'est débloquée lorsque des pays qui étaient jusqu'alors en désaccord total ont compris que leur véritable intérêt était de faire en sorte que la CIAB permette d'instaurer la confiance, pour contribuer ainsi à forger des partenariats dans le domaine très important des sciences de la vie. Dans le même esprit, l'industrie concernée tant au Royaume-Uni qu'en Europe est tout à fait favorable à un traité sur le commerce des armes, car elle a conscience des avantages d'être perçue comme un acteur responsable, par exemple en matière de sécurité de l'accès aux investissements.

Dans quelques semaines, les États parties à la Convention sur les armes inhumaines se réuniront pour envisager les moyens de répondre aux problèmes concrets et bien réels que pose l'utilisation de certains types de munitions à dispersion. La Convention sur les armes inhumaines est la seule instance multilatérale qui rassemble les principaux utilisateurs et fabricants de ces armes. Nul ne saurait remettre en cause les raisons morales et humanitaires qui poussent à agir dans ce domaine – ces préoccupations sont d'ailleurs à l'origine de la création de la Convention – mais les problèmes à régler ne s'arrêtent toutefois pas là. La protection des forces militaires est l'un des premiers soucis des pays dont les hommes et les femmes participent à des opérations d'urgence au moment même où nous parlons. La Convention doit donc tenir compte de l'utilité militaire de ces armes, et une arme peu efficace est une arme inutile. Nous devons aussi rassurer sur le fait qu'un quelconque arrangement n'aboutira pas nécessairement à la création d'un cartel

de fabricants de pointe. Pour trouver une solution à ces problèmes bien réels, nous devons donc avoir une bonne compréhension des intérêts et des préoccupations de chacun.

J'ai cité deux exemples liés aux armes de destruction massive et aux armes classiques pour illustrer mon propos, mais le Royaume-Uni estime que les mêmes principes devraient s'appliquer à toutes les questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement. Mes collègues se souviendront de l'initiative en faveur de l'instauration de garanties relatives à l'enrichissement lancée par le Royaume-Uni et des efforts que nous avons fournis avec d'autres au titre du troisième pilier du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. De même, nous attendons avec intérêt de participer, l'année prochaine, à l'exceptionnelle formule interrégionale de présidence à six de la Conférence du désarmement.

Enfin, en diplomatie comme en politique, il y a une place pour la rhétorique et les déclarations. Elles sont un élément important pour donner le ton et mettre en place le cadre pour l'action. Mais ne nous y trompons pas, elles sont loin d'être suffisantes pour nous aider à relever les défis qui nous attendent. Ces défis sont suffisamment sérieux pour nécessiter un nouveau niveau d'engagement et d'action responsable, la reconnaissance de l'intérêt commun et la volonté d'établir un dialogue au-delà des vieilles alliances. Quelques signes nous montrent toutefois que la communauté de la maîtrise des armements et du désarmement commence à prendre conscience des grandes responsabilités qui sont les nôtres. Le chemin à parcourir sera difficile. Mais il nous faudra nous appuyer sur cet esprit pour étendre la compréhension des enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle et encourager la volonté d'agir de concert.

**M. Rapacki** (Pologne) (*parle en anglais*) : Les six Présidents de la Conférence du désarmement en 2006, à savoir la Fédération de Russie, la Pologne, la République de Corée, la Roumanie, le Sénégal et la Slovaquie, ont mis en place un système de coopération entre les présidents des différentes sessions de la Conférence du désarmement. Cette coordination et coopération étroite garantit la continuité des travaux d'une présidence à l'autre ainsi que la cohérence nécessaire pour une programmation judicieuse des activités couvrant la totalité des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Des débats ciblés et structurés, auxquels ont pris part des experts gouvernementaux, ont été organisés suivant le calendrier fixé par les six Présidents. Ils ont donné lieu à un examen approfondi de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, y compris les questions dites essentielles.

Nous félicitons les présidents de 2007 d'être parvenus à concevoir un programme pour 2006 et de s'être appliqués à faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement. En neuf ans, jamais la Conférence n'avait été aussi proche d'atteindre un consensus autour de son programme de travail.

Voici un échantillon des tendances qui ont marqué les travaux de la Conférence au cours des deux dernières années. Les débats de fond ont gagné en substance, le nombre des documents officiels et officieux présentés par les délégations a augmenté, ainsi que celui des propositions concrètes concernant de nouveaux instruments, la participation des experts gouvernementaux et des organisations internationales, et le nombre des rapports remis par la Conférence à l'Assemblée générale sur les questions de fond.

Les Présidents de la Conférence pour 2008 ont la lourde responsabilité de soutenir la dynamique créée en 2006 et 2007. Je voudrais exposer à la Commission quelques-unes de mes idées concernant les dispositions que la Conférence pourrait prendre dans l'année à venir.

En 2007, les Présidents de la Conférence ont travaillé d'arrache-pied pour que la Conférence du désarmement adopte un programme de travail. Je suis fermement convaincu, à la lecture du paragraphe 57 du rapport de la Conférence du désarmement pour 2007, que les Présidents des conférences en cours et à venir devront mener des consultations approfondies afin de clarifier les positions des membres sur la proposition qui figure dans le document CD/2007/L.1. Il serait bon que les Présidents de la Conférence informent celle-ci de l'issue de ces consultations dès l'ouverture de la session de 2008.

Même si les consultations sur le document L.1 devaient se prolonger lors de la prochaine session, nous ne devons pas oublier la pratique établie ces deux dernières années. Le règlement intérieur de la Conférence énonce clairement au paragraphe 19 que « les travaux de la Conférence se déroulent en séance plénière ». Par conséquent, l'absence d'organes subsidiaires ne doit pas nous décourager. Au contraire, elle rend d'autant plus nécessaire de bien programmer

les séances plénières. La manière dont s'est déroulée la session de 2006 montre que la Conférence peut aller au fond des choses grâce à une bonne programmation, à un juste équilibre entre séances officielles et officieuses, avec, éventuellement, la participation d'experts gouvernementaux, et grâce à l'organisation d'événements parallèles.

Tout en ciblant et en programmant judicieusement les travaux de la Conférence, nous devons réfléchir à la manière d'ouvrir les négociations sur des questions données chaque fois que cela est possible. On a vu les années précédentes combien il était important d'examiner en détail toutes les questions inscrites à l'ordre du jour. Il est également apparu possible d'ouvrir des négociations authentiques dans un domaine précis, celui des matières fissiles. C'est évidemment cette question qui retient la plus grande attention et pour laquelle nous disposons du plus grand nombre de documents à examiner, qui contiennent des propositions détaillées relatives à l'aspect, à la portée et au contenu d'un futur traité.

Il faut donc examiner toutes les questions de manière équilibrée. Nous ne devons et ne pouvons pas éviter les questions qui requièrent un tel équilibre. Avant de pouvoir adopter un programme de travail par

consensus, nous devons programmer de manière judicieuse les séances plénières. Cela est fondamental pour faire avancer la Conférence du désarmement.

Lorsque j'ai présidé la Conférence, je l'ai comparée à la Belle au bois dormant attendant son prince charmant, en l'occurrence le programme de travail. Les deux dernières années ont montré que nous pouvions faire plus que simplement attendre le programme de travail. Les États-Unis, le Royaume-Uni, la Tunisie, la Turquie, l'Ukraine et le Venezuela – les six Présidents de 2008 – pourront compter sur l'appui absolu de la Pologne dans tout ce qu'ils entreprendront pour faire progresser la Conférence du désarmement.

**Le Président** : Je donne la parole au Secrétaire de la Commission pour une communication.

**M. Sareva** (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que les premières déclarations orales relatives aux projets de résolution A/C.1/62/L.4, A/C.1/62/L.15 et A/C.1/62/L.35 viennent d'être affichées sur le site Web de la Première Commission, Quick First. Des copies papier sont également disponibles au 29<sup>e</sup> étage du bâtiment du Secrétariat.

*La séance est levée à 13 h 5.*